

Avis relatif à la création d'un observatoire de la filière animation

Missionné pour proposer la création d'un baromètre annuel des métiers de l'animation, le comité de filière animation confirme l'absolue nécessité de disposer de davantage de données pour piloter, réformer et développer la filière. Il propose que soit institué un observatoire qui rassemblerait l'Etat et les partenaires de la filière et porterait à la fois le baromètre annuel et des études ciblées.

Le comité de filière animation reconnaît le déficit majeur de données consolidées entre l'Etat, la fonction publique territoriale et les branches privées. Ce manque de données limite la visibilité de la filière et réduit la capacité des décideurs, économiques et politiques, dans la filière et en dehors, à comprendre la réalité globale de l'animation aujourd'hui. Il est un frein à la capacité collective des organisations de la filière de réformer les conditions d'emploi et de travail et la formation.

Il revendique donc l'attribution de moyens publics pour créer un tel observatoire, dans une gouvernance ouverte aux partenaires de la filière (Cnaf, CNFPT, Opco...). Cet observatoire devra constituer un baromètre annuel et le compléter en menant des études et enquêtes de terrain ciblées sur des thématiques pour lesquelles un suivi statistique est impossible compte tenu de la diversité des types de structures et d'intervenants de la filière.

Le comité est convaincu que l'observatoire revêt une importance réelle pour un grand nombre d'acteurs : les décideurs politiques, nationaux et locaux pour déterminer notamment les moyens accordés à la filière ; les organisations syndicales, patronales et la fonction publique pour alimenter d'éventuelles négociations sociales éventuelles ; les animateurs eux-mêmes et leurs encadrants qui ont besoin de mieux se situer dans la filière en termes d'emploi, de formation, de rémunération, de conditions de travail... A ce titre, il souhaite que les données du baromètre ainsi que les résultats des enquêtes soient systématiquement rendus publics.

Le principal défi à relever est la consolidation des données qui impose une mobilisation collective publique/privée pour collecter, harmoniser et retraiter les données. Il importerait en effet que l'observatoire prenne en compte toute la diversité de la filière : volontaires, professionnels et bénévoles, animateurs occasionnels et permanents, animateurs et encadrants, agents de la fonction publique et employés des secteurs privés lucratif et non-lucratif, structures offrant des accueils sur temps périscolaire et extrascolaire, avec et sans hébergement, structurés déclarés en tant qu'ACM et non-déclarés...

L'observatoire pourrait s'appuyer sur les statistiques publiques (notamment de l'Injep) déjà disponibles, ou partiellement disponibles, et sur le partage de données avec les organisations partenaires impliquées. Pour autant, force est de constater que le premier recensement opéré a montré un décalage entre les besoins identifiés par le comité de filière animation et la réalité des données existantes. Dans cette perspective, des ressources humaines et financières seraient également nécessaires pour collecter des données et les traiter ainsi que pour mener les enquêtes ad hoc.

Le comité de filière animation a effectué un premier travail d'identification des indicateurs et données devant être suivis par l'observatoire (cf. annexe). Ceux-ci doivent correspondre à 6 objectifs :

1. **Mieux connaître les animateurs dans toute leur diversité**, pour mieux comprendre l'organisation de la filière, accompagner la professionnalisation en soutenant la qualification et la montée en compétence des animateurs,

2. **Donner à voir la réalité des rémunérations et des temps de travail**, pour informer les personnels et alimenter les réflexions des employeurs et financeurs sur l'emploi, les conditions de travail et le temps de travail (notamment le temps de travail partiel subi),
3. **Suivre les efforts de formation de la filière**, de manière globale et partagée entre les branches privées et la fonction publique territoriale, pour mieux connaître les niveaux de qualification, comprendre les parcours de professionnalisation et les évolutions de carrière (notamment pour identifier comment les animateurs professionnels déjà titulaires du Bafa accèdent à la formation professionnelle) et adapter les formations aux besoins réels de la filière,
4. **Mieux comprendre les motivations des personnels à entrer et sortir de la filière** et notamment de savoir s'il s'agit d'un choix résolu ou subi, pour alimenter les réflexions sur l'orientation professionnelle, la motivation au travail, la fidélité dans l'emploi et les parcours dans la filière.
5. **Mieux connaître les typologies d'ACM**, pour identifier le cadre d'exercice professionnel des animateurs,
6. **Identifier les structures d'accueils collectifs non-déclarées en tant qu'ACM**, principalement les structures périscolaires publiques qui pourraient avoir vocation à être déclarées, pour compléter la photographie des structures de la filière et mieux comprendre les motivations de certaines collectivités à ne pas les déclarer.

Annexe – Liste d'indicateurs et d'enquêtes

Cette annexe liste les indicateurs à rassembler ou créer pour constituer le baromètre [sur fond blanc numéroté] et les enquêtes et études de terrain nécessaires pour le compléter [sur fond gris].

Animateurs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Âges, genres, lieux d'exercice 2. Niveaux d'études et diplômes/brevets détenus en lien avec la filière métier (BAFA/BAFD, brevets professionnels, diplômes d'autres filières proches) <ul style="list-style-type: none"> - Statuts (professionnel/volontaire/bénévole ; fonctionnaire/salarié ; employé/agent de maîtrise/cadre) - Structures employeuses (public / privé) - Contrats de travail (CDI, CDD, CDII, CEE, apprentissage, fonctionnaires titulaires) - Temps de travail (complet, partiel choisi, partiel subi)
Rémunérations et temps de travail	<ol style="list-style-type: none"> 3. Niveaux de rémunérations conventionnels (branches) et statutaires (fonction publique territoriale) par types de postes (animateur, directeur, coordinateur...), de contrats de travail, de structures (secteurs public/privé lucratif/associatif, avec/sans hébergement, péri/extrascolaire) 4. Niveaux de rémunération réellement observés (même typologies) 5. Temps de travail moyen (hebdomadaire, mensuel, annuel) 6. Temps de travail cumulé (si plusieurs employeurs ; dans et hors filière) 7. Pourcentage d'animateurs professionnels ayant des journées de travail fractionnées 8. Ratio heures travaillées / heures non-travaillées par journées de travail <ul style="list-style-type: none"> - Répartition du temps de travail (préparation d'activités, travail/réunion en équipe, tutorat d'animateurs sans expérience, coordination avec les partenaires dont l'Education nationale et les collectivités, encadrement d'activités, surveillance, gestion de la vie quotidienne, accompagnement des mineurs ayant des besoins spécifiques...)
Formation	<ol style="list-style-type: none"> 9. Nombre de diplômés par an (par type de diplôme, genre, âge, origine géographique) 10. Nombre et types de brevets/certificats détenus en moyenne par personne [ex. Bafa+BPJEPS] 11. Nombre de BAFA/BAFD délivrés (genre, âge, genre et profils : scolaire, étudiant, inactif, actif) 12. Taux de décrochage en formation BAFA par phase 13. Pourcentage d'animateurs professionnels accédant à des formations financées par l'employeur
Entrées / sorties de la filière	<ol style="list-style-type: none"> 14. Ancienneté professionnelle dans la filière 15. Turnover de la filière <ul style="list-style-type: none"> - Motivation et modalités d'entrées dans la filière (orientation, connaissance des métiers préalable, expérience préalable en tant que bénéficiaire mineur ou animateur bénévole ou volontaire)



ACM	<p>16. Types d'ACM (accueil de loisirs périscolaire/extrascolaire, centre de vacances, accueil de scoutisme, centre social et socio-culturel, MJC...)</p> <p>17. Répartition entre types d'opérateurs (collectivité territoriale, association, entreprise à but lucratif)</p> <p>18. Nombre de mineurs accueillis</p> <p>19. Tranches d'âge des mineurs accueillis</p> <p>20. Périodes d'ouverture : périscolaire (matin, midi, soir), extrascolaire (mercredis matins/après-midi, week-ends, vacances scolaires)</p> <p>21. Nombre d'ACM par implantation géographique (régions, départements, bassins de vie, quartiers politiques de la ville, zone de revitalisation rurale)</p> <p>22. Nombre d'ouvertures / fermetures de structures ACM</p> <p>23. Nombre d'ouvertures / fermetures de places dans les structures ACM</p> <p><i>Afin d'être éclairantes, l'ensemble de ces données doivent être construites pour pouvoir opérer des croisements entre les critères.</i></p>
Structures d'accueils collectifs non-déclarées	<ul style="list-style-type: none">- Nombre d'accueils collectifs périscolaires réguliers publics non-déclarés en tant qu'ACM- Nombre de mineurs accueillis en structures non-déclarées- Motif de la non-déclaration